



Département
de la Vendée

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 085-218501096-20241007-2024OCTDEL27-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 1^{er} octobre 2024
Séance du Conseil Municipal : 7 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE – Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU – Lilian BOSSARD – Marietta BOONEFAES – Jean-Marie RAUTUREAU - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD (sauf à la délibération 33) - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Marietta BOONEFAES
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Joseph LIARD
Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Marie-Bernadette RIVIERE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 33
Nombre de conseillers votants : 33
31 à la délibération 33

Secrétaire de séance : Fabrice ABRAHAM

27- PROCÈS-VERBAUX DE MISE À DISPOSITION ET SUPERPOSITION D'AFFECTATION DES VOIRIES COMMUNALES POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ITINÉRAIRE CYCLABLE MOUCHAMPS - LES HERBIERS

La Communauté de communes du Pays des Herbiers exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » (Arrêté préfectoral du 16 décembre 2010 N°2010-DRCTAJ/3-911 portant modification de ses statuts). Par délibération n°113 du 14 décembre 2016, les liaisons douces entre les communes de la Communauté de communes du Pays des Herbiers sont également définies d'intérêt communautaire.

Dans ce cadre, et en application de son schéma directeur des modes actifs voté au Conseil communautaire le 1er décembre 2021, la Communauté de communes propose d'aménager un itinéraire cyclable entre les communes de Mouchamps et Les Herbiers. Les travaux d'aménagement, qui concernent des chemins ruraux communaux et des voiries communales, seront mis en œuvre selon deux modalités en fonction de la configuration et de l'usage préalable des lieux :

- modalité 1 : le Pays des Herbiers procédera à un véritable réaménagement de la voie en posant un revêtement adapté à la pratique cyclable sur la bande de roulement de la voie concernée. Les biens bénéficiant de ces aménagements seront mis à disposition de la Communauté de communes conformément aux dispositions de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- modalité 2 : il s'agira uniquement de modifier la réglementation de la circulation sur une voie existante et d'apposer la signalisation correspondante. Les biens concernés feront l'objet d'une superposition d'affectation.

Les procès-verbaux ci-joints :

- listent les voies concernées, et font figurer en annexe, les plans des aménagements projetés.
- définissent les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de la mise à disposition et de la superposition d'affectation des voies de la Commune des Herbiers,

Il est convenu que les modalités de gestion de ces différents tronçons seront encadrées dans une convention ultérieure qui permettra de prendre en compte les contingences opérationnelles des services d'entretien de chacune des collectivités.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2122-6 et suivants,

Vu le Schéma directeur des modes actifs du Pays des Herbiers approuvé en Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2021,

Vu la délibération n°24 du Conseil communautaire du 25 septembre 2024 approuvant les procès-verbaux de mise à disposition et superposition d'affectation des voiries communales pour l'aménagement de l'itinéraire cyclable Mouchamps-Les Herbiers,

Vu les projets de procès-verbaux de mise à disposition et de superposition d'affectation, ci-annexés,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 17 septembre 2024,

Vu le rapport de Jean-Marie GRIMAUD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le procès-verbal de mise à disposition des voies communales concernées telles que décrites en annexe,
- approuve le procès-verbal de superposition d'affectation des voies concernées telles que décrites en annexe,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer les procès-verbaux correspondants.

Fabrice ABRAHAM
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

11 OCT. 2024

11 OCT. 2024